

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

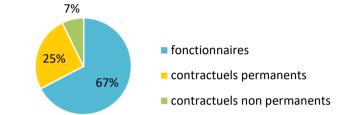


CC COEUR DE LOIRE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Nièvre.

Effectifs

- 153 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
 - > 103 fonctionnaires
 - > 39 contractuels permanents
 - > 11 contractuels non permanents



5 contractuels permanents en CDI

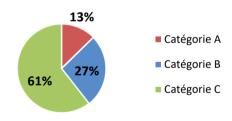
- Précisions emplois non permanents
 - ⇔ 4 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ 3 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%	36%	25%
Technique	53%	36%	49%
Culturelle	14%	3%	11%
Sportive	6%	3%	5%
Médico-sociale	7%	21%	11%
Police			
Incendie			
Animation		3%	1%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

_	■ Homme		es Femmes		
Fonctionnaires	41%		41% 59%		
Contractuels	23%		77%		
Ensemble	36%		64%		

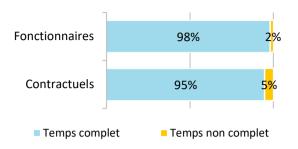
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	34%
Adjoints administratifs	11%
Agents de maîtrise	9%
Attachés	8%
Adjoints du patrimoine	7%

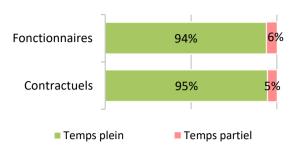
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

Temps de travail des agents permanents -

Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière Fonctionnaires
Administrative 10%

Contractuels 0%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

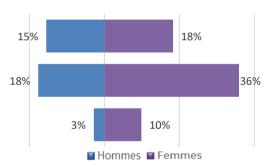
> 0% des hommes à temps partiel 9% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge moy	en*	
des agents per	manents	
Fonctionnaires	45,75	— de 50 ans et +
Contractuels	40.22	ue 50 ans et +
permanents	40,32	
Ensemble des	Ensemble des 44,26	
permanents	44,20	de 30 à 49 ans
Âge moy	en*	de - de 30 ans
des agents non p		
Contractuels non	33,86	
permanents	33,80	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

- → 152,80 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024
 - > 107,96 fonctionnaires
 - > 33,88 contractuels permanents
 - > 10,96 contractuels non permanents

278 096 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

- > 6 agents mis à disposition dans une autre structure autre structure
- > 6 agents en disponibilité

- > 3 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > Un agent détaché au sein de la collectivité
- > 4 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements .

En 2024, 37 arrivées d'agents permanents et 20 départs

2 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
125 agents	142 agents

1 cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024				
Fonctionnaires 7 2,0%				
Contractuels	7	62,5%		
Ensemble	7	13,6%		

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	40%
Mutation	35%
Démission	15%
Départ à la retraite	10%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	38%
Remplacements (contractuels)	35%
Recrutement direct	16%
Voie de mutation	8%
Voie de détachement	3%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

6 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 17% des nominations concernent des femmes

 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

 62 avancements d'échelon et 7 avancements de grade Aucun lauréat d'un examen professionnel

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

→ 4 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	1

Une sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

50%

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

25%

lvresse

25%

- Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 38,12 % des dépenses de fonctionnement

Budget de
fonctionnement*

17 976 083 €

Charges de personnel*

6 852 012 €



Soit 38,12 % des dépenses de fonctionnement

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	4 156 076 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées : IFSE :	824 157 € 640 014 €	270 208 €
CIA:	25 503 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires : Nouvelle Bonification Indiciaire :	22 331 € 35 805 €	
Supplément familial de traitement :	42 457 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Caté	Catégorie A Cat		gorie B	Caté	gorie C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	44 544 €	35 008 €	37 482 €	30 227 €	28 264 €	S
Technique	S		34 643 €	29 127 €	25 983 €	25 471 €
Culturelle	S		34 892 €	S	27 080 €	
Sportive	S		36 424 €	S		
Médico-sociale	39 621 €	32 203 €	30 570 €	25 031 €		
Police						
Incendie						
Animation				S		
Toutes filières	42 272 €	34 376 €	34 573 €	27 478 €	26 476 €	24 850 €

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,83 %

sur les rémunérations :			
Fonctionnaires	19,86%		
Contractuels sur emplois permanents	19,73%		
Ensemble	19,83%		

Part des primes et indemnités

- Le RIFSEEP n'a pas été mis en place
- Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 1148 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- 4 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
 - La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Mantaut annual	Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanents							
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
moyen par ETFK	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	10 494 €	136€	1%	S	S		9 033 €	135€	1%	7 246 €	200€	3%
Catégorie B	5 955 €	190€	3%	6 961 €	230 €	3%	4 740 €	173€	4%	S		
Catégorie C	3 120 €	220€	7%	2 879 €	179€	6%	1 968 €			3 208 €	53€	2%

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences -

- En moyenne, 30,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > En moyenne, 16,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,59%	4,58%	4,59%	2,53%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,40%	4,58%	7,35%	2,53%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,05%	6,61%	8,38%	2,60%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- > 26,6 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

9 accidents du travail déclarés au total en 2024

- > 5,9 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 16 jours d'absence consécutifs par accident du travail

- Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

7 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 86 % sont fonctionnaires*
- O travailleur handicapé en catégorie A, 2 en catégorie B, 5 en catégorie C

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

13 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 607 € Coût par jour de formation : 47 €

⇒ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 46 992 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

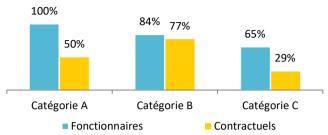
Dernière mise à jour : 2024

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

 En 2024, 66,2% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



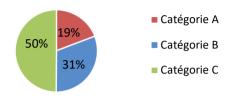
→ 64 472 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	52 %
Coût de la formation des apprentis	2 %
Frais de déplacement	17 %
Autres organismes	29 %

359 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,5 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	77%
Autres organismes	23%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	8 684 €
Montant moyen par bénéficiaire	147€

- L'action sociale de la collectivité
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

2 jours de grève recensés en 2024

Comité Social Territorial

6 réunions en 2024 dans la collectivité

- Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence
Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

x 100

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie. maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2025 Version 1

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID: 058-200067916-20250929-2025_29_09_02-DE